



annot

Commune d'Annot

ELABORATION DU PLU (PLAN LOCAL D'URBANISME)

3.3. LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES

Arrêté, par délibération du Conseil Municipal du : 15/04/2019

Approuvé, par délibération du Conseil Municipal du :

Le Président de la CC Alpes Provence Verdon
Serge PRATO

Avril 2019

Auteur : DD



Atelier d'urbanisme et environnement CHADO

1 impasse du muséum
05000 GAP

☎ : 04.92.21.83.12 / 06.83.90.29.62

atelierchado@orange.fr

3. REGLEMENT

LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES PLU D'ANNOT

N° emplacement réservé	Destination	Bénéficiaire	Superficie Approximative en m ²
ER 1a	Emplacement réservé pour équipement d'intérêt collectif sports et loisirs - Vérimande	Commune	8 253 m ²
ER 1b	Emplacement réservé pour équipement d'intérêt collectif sports et loisirs - Vérimande	Commune	3 987 m ²
ER 2	Emplacement réservé pour équipement d'intérêt collectif en lien avec collège	Commune	2 983 m ²
ER 3	Emplacement réservé pour cheminement piéton - Collège Vérimande	Commune	140 m ²
ER 4	Emplacement réservé pour aménagement voirie publique - Centre	Commune	796 m ²
ER 5	Emplacement réservé pour cheminement piéton - Bords de Vaïre	Commune	1 986 m ²
ER 6	Emplacement réservé pour aménagement voirie publique - Pré Martin	Commune	776 m ²
ER 7	Emplacement réservé pour aménagement voirie publique - Accès Aire Camping-Car	Commune	312 m ²
ER 8	Emplacement réservé pour aménagement voirie publique - Clot de Platel	Commune	150 m ²
ER 9	Emplacement réservé élargissement route départementale - ER CD05	Département	25 568 m ²
ER 10	Emplacement réservé élargissement route départementale - ER CD05	Département	22 569 m ²
ER EV	Servitude espaces verts	Commune	782 m ²